

# COVID-19 ET LE PORT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié des [lignes directrices](#) concernant l'usage rationnel des équipements de protection individuelle (EPI) en milieu communautaire et médical dans le cadre du COVID-19. Il est primordial de prendre des mesures de prévention et d'atténuation pour enrayer la transmission, ce qui nécessite de sélectionner, d'utiliser, d'ôter et de jeter les EPI selon les procédures adéquates, à titre de précaution supplémentaire.

## Risque de transmission



D'après les données disponibles, le COVID-19 se transmet par contact rapproché avec une personne infectée et par les gouttelettes respiratoires qu'elle évacue, ou par contact avec une surface contaminée.



Les personnes les plus à risque sont l'entourage des patients atteints du COVID-19 et le personnel soignant qui prend en charge les cas de COVID-19.



Il est primordial de prendre des mesures de prévention et d'atténuation pour enrayer la transmission.

## Mesures de prévention dans les espaces collectifs



Se laver régulièrement les mains en frottant à l'eau et au savon ou en effectuant une friction hydro-alcoolique.



Éviter de toucher les régions anatomiques propices à la pénétration d'agents infectieux comme les yeux, le nez et la bouche.



Respecter les règles d'hygiène respiratoire : tousser et éternuer dans son coude (plié) ou dans un mouchoir, puis le jeter immédiatement.



Porter un masque médical en cas de symptômes respiratoires et se laver les mains après l'avoir ôté.



Se tenir au moins 1 mètre des personnes présentant des symptômes respiratoires.

**L'OMS appelle à la prudence quant à l'usage excessif d'EPI, qui risquerait d'impacter l'approvisionnement futur. Le respect de ces lignes directrices devrait favoriser un usage rationalisé des EPI, de façon à préserver la continuité d'approvisionnement aux différents stades de cette crise de santé publique d'envergure internationale.**

## Dompage ou rupture d'un équipement

En cas de dommage ou de rupture d'un EPI, le porteur doit respecter les recommandations en matière d'hygiène des mains, retirer l'EPI endommagé, répéter les étapes de la routine d'hygiène des mains et enfiler un EPI neuf. En cas de contact avec un liquide corporel (projection de gouttelettes dans les yeux ou dans la bouche, par exemple), il convient d'appliquer les protocoles de sécurité suivants :

- 1 Interrompez immédiatement la tâche en cours.
- 2 Respectez les recommandations en matière d'hygiène des mains.
- 3 Rincez abondamment à l'eau la zone concernée.
- 4 Suivez les procédures et pratiques de signalement en vigueur sur votre lieu de travail ou dans votre établissement de santé.

# COVID-19 ET LE PORT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

## Modalités d'usage des EPI

Le choix de l'EPI adéquat variera selon le risque d'exposition, l'environnement, le type de personnel et la tâche réalisée. Le tableau ci-dessous repose sur les lignes directrices de l'OMS et illustre l'usage correct des EPI dans diverses applications. Pour obtenir de plus amples détails ou des orientations locales, veuillez consulter le document intégral.

Utilisateur	Application	Usage correct des EPI
Professionnels de la santé	Examen préliminaire sans contact direct	Aucun EPI requis. Distanciation d'au moins 1 mètre
	Examen physique d'un patient présentant des symptômes respiratoires	Masque médical, blouse, gants, protection oculaire*
	Soins directs prodigués aux patients atteints du COVID-19	Masque médical, blouse, gants, protection oculaire*
	Actes générant des aérosols pratiqués chez les patients atteints du COVID-19	Masque respiratoire standard N95/FFP2 ou équivalent, blouse, gants, protection oculaire, tablier
	Soins directs prodigués à domicile aux patients atteints du COVID-19	Masque médical, blouse, gants, protection oculaire
	Transport des patients potentiellement atteints du COVID-19 vers un établissement de santé référent	Masque médical, blouse, gants, protection oculaire
Patients présentant des symptômes respiratoires	Intérieur d'un établissement hospitalier (toutes zones)	Distanciation d'au moins 1 mètre. Masque médical (si toléré)
	Salles de consultation en ambulatoire	Masque médical (si toléré)
	Salles d'attente	Masque médical (si toléré). Déplacer immédiatement le patient vers une salle d'isolement ou une zone à l'écart. Si ce n'est pas possible, respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre par rapport aux autres patients
	Domicile	Distanciation physique d'au moins 1 mètre. Masque médical (si toléré), sauf pour dormir
Soignants à domicile	Présence dans la chambre du patient, sans prodiguer de soins ou d'assistance directs	Masque médical†
	Soins directs prodigués aux patients atteints du COVID-19 ou prise en charge de leurs selles, urines ou déchets	Gants, masque médical, tablier (en cas de risque de projections)
Techniciens de surface	Présence dans la chambre des patients atteints du COVID-19	Masque médical, blouse, gants pour applications lourdes, protection oculaire (en cas de risque de projections de matières organiques ou de produits chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées
	Présence dans une pièce après et entre les consultations auprès de patients présentant des symptômes respiratoires	Masque médical, blouse, gants pour applications lourdes, protection oculaire (en cas de risque de projections de matières organiques ou de produits chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées
	Nettoyage de zones d'examen ou d'isolement de patients fiévreux	Masque médical, blouse, gants pour applications lourdes, protection oculaire (en cas de risque de projections de matières organiques ou de produits chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées

\* Le port de lunettes de protection ou d'une visière est recommandé à titre de protection oculaire.

† En raison de la pénurie qui frappe le marché international des masques faciaux, les recommandations évoluent : vérifiez les dernières préconisations publiées dans votre pays.

**Ansell Healthcare Products LLC**

111 Wood Avenue, Suite 210  
Iselin, NJ 08830, États-Unis

**Ansell Healthcare Europe NV**

Riverside Business Park  
Blvd International, 55,  
1070 Bruxelles, Belgique

**Ansell Limited**

Level 3, 678 Victoria Street,  
Richmond, Vic, 3121  
Australie

**Ansell Services (Asia) Sdn. Bhd.**

Prima 6, Prima Avenue,  
Block 3512, Jalan Teknokrat 6  
63000 Cyberjaya, Malaisie

 [www.ansell.com](http://www.ansell.com)

D'après les orientations de l'OMS publiées le 27 février 2020 et accessibles en anglais à l'adresse : [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331215/WHO-2019-nCov-IPCPPE\\_use-2020.1-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331215/WHO-2019-nCov-IPCPPE_use-2020.1-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y)  
Ansell ainsi que les noms de produits suivis des symboles <sup>TM</sup> et <sup>®</sup> sont des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou d'une de ses filiales. © 2020 Ansell Limited. Tous droits réservés.